

[Appel à manifestation d'intérêt en vue de la création d'un marché dominical sur le Vieux-Port](#)

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une "procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester".

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS

Le dossier complet devra être adressé au plus tard le 15 septembre 2023 - 16h

OBJET DE LA CONSULTATION

La Ville de Marseille recherche des commerçants non sédentaires pour s'installer tous les dimanches matins sur le Vieux Port et présenter des produits alimentaires locaux.

Pour ce faire, La Ville de Marseille **lance un appel à candidatures en vue du recrutement de producteurs locaux et régionaux, artisans, récoltants, fleuristes et horticulteurs.**

Les poissonniers/pêcheurs installés sur le Vieux Port seront associés à ce marché.

Un espace fooding accueillera également des Commerces de restauration rapide non sédentaires de type food-trucks – camions boutiques / remorques aménagées / triporteurs, à partir de produits de qualité, dans les natures de cuisines suivantes :

- La cuisine snacking : sandwichs – hamburgers – hots-dogs – wraps – pizzas – frites, y compris le cas échéant, avec boissons non alcoolisées et / ou desserts (en formule menus)
- La cuisine de bistrot : box et / ou plats de pâtes – salades – rôtisserie et autres préparations sur place en formules menus, y compris le cas échéant, avec boissons non alcoolisées et / ou desserts.
- La cuisine du monde, la cuisine inventive ou la nouvelle cuisine (végan par exemple), y compris le cas échéant avec boissons non alcoolisées et / ou desserts (en formule menus)
- La cuisine à base de recettes sucrées sans aucune offre de produits salés de types crêpes – gaufres – churros – glaces artisanales – jus de fruits mixés...

DESCRIPTIF

La Ville de Marseille souhaite rendre attractif cet espace de la ville, redynamiser l'activité commerciale de la zone et créer un espace de rencontre pour l'ensemble des habitants grâce à:

- un large éventail de produits (fruits, légumes, viandes, fromages, huiles, épices, miel, pain, gâteaux, charcuterie, salaisons, etc...)

- la mise en avant des produits locaux et régionaux
- la valorisation des circuits courts et une alimentation durable
- la présence des marins pêcheurs du Vieux-Port
- des animations et des rendez-vous réguliers pour promouvoir la richesse culturelle de la gastronomie marseillaise et méditerranéenne
- À la création d'une zone d'évènement festive pouvant accueillir des ateliers de cuisines et dégustations .

Les commerçants pourront bénéficier d'un emplacement normalisé à 4 ou 6 mètres linéaires, selon la nature de vente proposée.

La ville de Marseille mettra à disposition des commerçants ,des stands équipés individuellement d'un banc professionnel avec jupe et barnum, aux couleurs de la Ville de Marseille.

Le matériel sera installé et déposé par un prestataire.

La Ville de Marseille mettra à disposition des bornes électriques.

L'occupant prendra en charge le système de raccordement et s'acquittera du forfait de consommation électrique.

A l'exception des remorques aménagées, camions boutiques, triporteurs, **aucun stationnement ne sera autorisé sur le Vieux Port.**

Ouverture prévisionnelle du marché : 1er octobre 2023

- Déballage : **de 7h à 8h**
- Horaires d'ouverture : **de 8h à 13h**
- Remballage : **de 13h à 14**

PIÈCES À FOURNIR

- Un courrier adressé manifestant votre volonté d'intégrer le marché, en précisant la nature de vente et le métrage souhaité (soit 4 mètres, soit 6 mètres linéaires)
- Document d'identification commerciale (KBIS, repertoire des métiers, MSA ...)
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité
- Copie recto-verso de la Carte de Commerçant Ambulant en cours de validité
- Copie de la carte grise avec mention VASP (pour les food trucks - remorques et camions boutiques)
- Une attestation en formation hygiène et alimentaire délivrée par les organismes agréés ou justifier d'une expérience d'au moins 3 ans au sein d'une entreprise du secteur alimentaire, comme gestionnaire ou exploitant.
- Pour les denrées d'origine animale (rôtisseries, plats préparés ou assimilés, œufs, miel...) fournir le document CERFA 13984*03 dûment enregistré.

CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection des candidatures sera appréciée au regard des critères suivants :

- **Critère 1 : Variété et qualité des produits proposés** (présentation d'une charte éthique ou d'un label garantissant la qualité des produits) - 50 points
- **Critère 2 : Origine des produits proposés** (présentation d'un justificatif mentionnant la provenance des produits) 30 points
Un approvisionnement en circuits courts est souhaité et les productions locales seront valorisées. Les denrées alimentaires devront, de préférence, être issues de l'agriculture biologique.
- **Critère 3 : Expérience professionnelle et esthétique du stand** (présentation des références et visuel de la présentation des produits) – 20 points
Les références permettent d'apprécier la recevabilité des candidatures.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Ville de Marseille
Direction de l'Espace Public
Pôle Espace Public
Service Marchés
33A rue Montgrand
13006 Marseille

L'enveloppe devra porter la mention : « Réponse appel à candidatures Vieux-Port – NE PAS OUVRIR ».

Date limite de réception des dossiers : 15 septembre 2023 - 16h

Renseignements administratifs

Sébastien LAINE : 04 91 55 22 46
Laurence COHEN : 06 32 28 96 75